



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires  
Service transition énergétique et mobilités  
Cellule éducation routière

tél. : 04 50 33 78 80  
ddt-cer-agrements@haute-savoie.gouv.fr

**DEMANDE D'AGREMENT D'UN ETABLISSEMENT  
CHARGE D'ORGANISER LES STAGES DE  
SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE**

**FICHE DE RENSEIGNEMENT**

**Identité de l'exploitant :**

M  Mme

Nom de naissance : .....

Prénom : .....

Nom d'usage ou d'épouse : .....

Date et lieu de naissance : .....

Nationalité : .....

Adresse personnelle : .....

.....

.....

Téléphone : ..... Portable : .....

Courriel : .....

**Etablissement :**

Nom ou raison sociale : .....

Statut juridique : .....

Numéro SIREN ou SIRET .....

Adresse de l'établissement : .....

.....

Téléphone : .....

Courriel : .....

## INFORMATIONS RELATIVES AUX SALLES DE FORMATION

Je soussigné(e) (*Prénom, Nom d'usage*)

.....

Souhaite déposer une demande en vue de l'obtention d'un agrément préfectoral pour exploiter un établissement chargé d'organiser des stages de sensibilisation à la sécurité routière dans le département de la Haute-Savoie.

Pour l'organisation de ces stages, je dispose de ..... (*préciser le nombre*) salle(s) de formation, située(s) à l' (aux) adresse(s) suivante(s) :

**Salle n°1 :** .....

.....

**Salle n° 2 :** .....

.....

**Salle n° 3 :** .....

.....

**Salle n° 4 :** .....

.....

**Salle n° 5 :** .....

.....

**Fait à ....., le .....**

**Signature :**

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires  
Service transition énergétique et mobilités  
Cellule éducation routière

tél. : 04 50 33 78 80  
ddt-cer-agrements@haute-savoie.gouv.fr

**DEMANDE D'AGREMENT D'UN ETABLISSEMENT  
CHARGE D'ORGANISER LES STAGES DE  
SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE**

**PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE**

**A - LE DEMANDEUR :**

- justificatif d'identité ;
- justificatif de domicile ;
- photocopie de l'attestation de formation initiale ou continue à la gestion technique et administrative d'un établissement chargé d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;
- justification de l'inscription au rôle de la cotisation foncière des entreprises ou, à défaut, une déclaration d'inscription à l'URSSAF
- ◆ **Si le demandeur est le représentant légal d'une personne morale :**
  - un exemplaire des statuts enregistrés ;
  - l'extrait du registre du commerce et des sociétés (Kbis) datant de moins de trois mois
- ◆ **Si cette personne morale est une association :**
  - une copie des statuts de la déclaration de l'association au *Journal officiel* ;
  - la dernière déclaration de changement des personnes chargées de l'administration ou de la direction de l'association, ou du mandat l'habilitant à représenter l'association

**B - LES MOYENS DE L'ETABLISSEMENT :**

- Pour chaque salle de formation : la photocopie du titre de propriété ou du contrat de location ou de la convention d'occupation pour une durée d'un an minimum ;
- plan et descriptif des locaux d'activité (superficie et disposition des salles) ;
- attestation d'assurance de responsabilité civile garantissant les stagiaires fréquentant l'établissement contre les risques encourus du fait de l'enseignement ;
- Dans le cas d'organisation de séances de conduite durant les stages : justification de la propriété ou de la location du (ou des) véhicule(s) utilisé(s), accompagnés de l'attestation d'assurance couvrant les dommages causés aux tiers ;

- le calendrier prévisionnel des stages pour la première année d'exercice de l'activité, avec l'identité des animateurs désignés pour chaque stage ;

**C – LES PERSONNES DESIGNÉES POUR L'ACCUEIL ET L'ENCADREMENT TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF DES STAGES :**

- justificatif d'identité ;
- justificatif de domicile ;
- photocopie du contrat ou de la convention nommant ces personnes à ces fonctions et précisant explicitement les délégations de pouvoir et de signature accordées et acceptées par les intéressés, ainsi que les responsabilités exercées ;
- photocopie de l'attestation de formation initiale ou continue à la gestion technique et administrative d'un établissement chargé d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

**D - LES ANIMATEURS (au moins un animateur psychologue et un animateur expert en sécurité routière):**

- photocopie de l'autorisation d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière en cours de validité ;
- justificatif du lien contractuel avec le demandeur, pour l'ensemble des prestations mentionnées dans le calendrier prévisionnel.

**Merci de déposer ou transmettre votre dossier complet à l'adresse suivante :**

***DDT de la Haute-Savoie  
STEM – Cellule éducation routière  
Suivi des dossiers d'agrément  
3 rue Paul Guiton  
74000 ANNECY***